



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

DOM : Réunion

Question écrite n° 29908

Texte de la question

M. André Thien Ah Koon interroge M. le secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale au sujet de la lutte contre l'alcoolisme qui est un véritable fléau dans le département de la Réunion. L'île compte en effet 30 000 personnes dépendantes dont l'état nécessiterait en principe une hospitalisation, ce qui place la Réunion parmi les quatre premiers départements touchés par ce fléau. Dès lors, la mortalité liée à l'alcoolisme exige des mesures supplémentaires de protection et de prévention, en particulier à l'égard des jeunes pour lesquels les dernières études réalisées montrent que 3 à 5 % des adolescents entre quatorze et dix-neuf ans boivent régulièrement. Dans ce contexte, il le remercie de bien vouloir lui faire part des décisions concrètes qu'il compte prendre en ce sens, étant par ailleurs indiqué que 60 % des personnes qui un traitement sont victimes de rechutes.

Texte de la réponse

La secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale est consciente de l'importance des besoins en matière de lutte contre l'alcoolisme dans un des départements les plus touchés par ce fléau et des difficultés rencontrées par les structures de prévention et de soins pour assurer leurs missions. L'île de la Réunion bénéficie déjà de moyens conséquents dans le cadre de la lutte contre l'alcoolisme sur l'enveloppe médico-sociale, le budget de l'Etat (alcool et santé précarité) et les crédits de proratisation du RMI. Néanmoins, devant l'ampleur des problèmes sanitaires et sociaux posés par l'usage abusif d'alcool dans le département de la Réunion, il est tout à fait essentiel d'améliorer en qualité et en quantité la prise en charge des personnes dépendantes et les mesures de prévention notamment à l'égard des jeunes. C'est ce à quoi s'attachent les perspectives conjointes des mesures prévues au budget du ministère de l'emploi et de la solidarité et de celles adoptées dans le cadre du programme triennal de la mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie. Il est en effet prévu que dans un délai de trois à cinq ans les départements les plus touchés par les problèmes liés à l'excès d'alcool soient consolidés dans leurs moyens de prévention et de soins. Dès 2000, les lois de finances (budget de l'Etat et de la sécurité sociale), sous réserve du vote par le Parlement, devraient permettre d'améliorer les structures départementales les plus en difficulté.

Données clés

Auteur : [M. André Thien Ah Koon](#)

Circonscription : Réunion (3^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29908

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : santé et action sociale

Ministère attributaire : santé et action sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mai 1999, page 2948

Réponse publiée le : 13 septembre 1999, page 5418